

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Champagne-Ardenne

Décision n° 22207 du 4 novembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne

NOR : INTJ1319103S

Le commandant de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 15 octobre 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie de Champagne-Ardenne est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:

Pour le grade de major de réserve: *néant*

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Maquart, Eric Nigend : 146 673

Beaudoin, Bernard Nigend : 77 692

Henry, Joël Nigend : 268 475

Fricot, Jean-Jacques Nigend : 84 626

Lagadec, Hervé Nigend : 88 788

Masson, David Nigend : 269 431

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Boutin, Jean-Sébastien Nigend : 266 730

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

Georgelet, Patrick Nigend : 221 680

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale: néant

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2013.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Champagne-Ardenne,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Marne,*
B. JOCKERS